



**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES  
DES CONSEILS MUNICIPAL ET D'AGGLOMÉRATION 2018**

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, prenez avis que les séances ordinaires des conseils municipal et d'agglomération auront lieu en 2018 selon le calendrier suivant :

JOUR	DATE	HEURE	
		CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	CONSEIL MUNICIPAL
Lundi	22 janvier	19 h	Suivant immédiatement la séance du conseil d'agglomération
Lundi	12 février		
Lundi	12 mars		
Lundi	9 avril		
Lundi	14 mai		
Lundi	11 juin		
Lundi	16 juillet		
Lundi	13 août		
Lundi	10 septembre		
Mardi	9 octobre		
Lundi	12 novembre		
Lundi	17 décembre		

En fin d'après-midi, le jour des séances, les projets d'ordres du jour peuvent habituellement être consultés au [villedemont-tremblant.qc.ca](http://villedemont-tremblant.qc.ca).

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGE CONDITIONNEL**

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation et statuera sur des demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel lors de la séance du 22 janvier 2018 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette consultation, les demandes suivantes seront expliquées et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil.

DÉROGATIONS MINEURES	
Immeuble visé	Nature et effets de la demande
Chemin de Courchevel Lot 4 651 027 du cadastre du Québec  2017-DM-230	Reconnaître des droits de construction sur un lot dont la superficie est de 4 898,2 m <sup>2</sup> plutôt que de 6 000 m <sup>2</sup> et la profondeur de 66,11 m plutôt que de 75 m.
Chemin de la Réserve Lot 2 804 193 du cadastre du Québec  2017-DM-237	Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire sans la présence d'un bâtiment principal sur le terrain alors que le règlement de zonage (2008)-102 ne le permet pas.
516-518, chemin des Boisés  2017-DM-238	Autoriser la construction d'un garage résidentiel dont : · l'implantation est à 2,85 m plutôt qu'à 6 m de la ligne latérale gauche; · la porte de garage est d'une hauteur de 3,05 m plutôt que de 2,5 m; Régulariser l'implantation, en cour avant, d'une remise non attenante à la résidence alors que le règlement ne le permet pas.
193, chemin du Lac-Ouimet  2017-DM-239	Régulariser la transformation d'une véranda en espace habitable à 13,64 m plutôt qu'à 20 m de la ligne des hautes eaux; Autoriser l'implantation d'un agrandissement à 15 m plutôt qu'à 20 m de la ligne des hautes eaux.
726-732, rue Lafleur  2017-DM-242	Autoriser la subdivision d'un lot en 2 lots distincts dont : · la superficie de l'un des lots est de 416,6 m <sup>2</sup> plutôt que de 500 m <sup>2</sup> ; · la profondeur moyenne des 2 lots est de 22,86 m plutôt que de 25 m.
1340, rue de Saint-Jovite  2017-DM-243	Régulariser l'implantation d'une aire de stationnement à 10 m plutôt qu'à 30 m de la ligne des hautes eaux de la rivière du Diable.
726-732, rue Lafleur  2017-DM-249	Autoriser la construction d'une résidence qui aurait une largeur de 6,54 m plutôt que de 7 m et une superficie d'implantation au sol de 63,77 m <sup>2</sup> plutôt que de 65 m <sup>2</sup> et dont le rapport bâti/terrain serait de 28,1 % plutôt que de 25 %.
USAGE CONDITIONNEL	
20, chemin des Tourelles 2017-UC-231	Autoriser un bureau de professionnel en usage complémentaire à l'habitation

Donné à Mont-Tremblant, ce 27 décembre 2017.

Marie Lanthier, greffière